



Trade Union
Advisory Committee
to the OECD
*Commission
syndicale consultative
auprès de l'OCDE*

BASED IN PARIS 2018
FOUNDED IN LONDON 1948

Entamer une discussion à l'OCDE sur l'avenir de l'entreprise

Le rôle du devoir de vigilance, du dialogue social et des mécanismes de redevabilité des entreprises

Table ronde du TUAC, le 8 novembre 2018 de 9h30 à 13h
Salle CC15, Centre de conférences de l'OCDE

Interprétation français/anglais [Registration: tuac@tuac.org](mailto:tuac@tuac.org)

APERÇU ET FINALITÉ DU SÉMINAIRE

L'OCDE joue un rôle de premier plan à l'échelon mondial dans l'élaboration de normes et la formulation de lignes directrices sur la responsabilité de l'entreprises, notamment par le biais de ses Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales et de son Guide sur le devoir de vigilance. Néanmoins, au-delà de la responsabilité de l'entreprise, il pourrait devenir nécessaire d'entamer une conversation de plus grande envergure sur « l'objet de l'entreprise » et sa gouvernance. Lors de la Réunion ministérielle des ministres de 2017, le Secrétaire général de l'OCDE a lancé dans ses Orientations stratégiques un appel à une évolution vers « un cadre plus strict de redevabilité pour les entreprises, avec notamment la possibilité de délivrer à celles-ci une autorisation sociale d'exercice ».

Les syndicats sont fermement convaincus de la nécessité de renforcer le contrat social des entreprises privées. Lors de la dernière consultation annuelle OCDE-TUAC en décembre 2017, le TUAC a convié l'OCDE à entreprendre une discussion politique à deux niveaux sur « l'avenir du travail et l'avenir de l'entreprise ».

Ce séminaire d'une demi-journée se tiendra suite à une conférence d'envergure de l'OCDE sur l'avenir du travail et les défis posés par les formes atypiques d'emploi (le 7 novembre). Il vise à favoriser un débat éclairé sur l'avenir de l'entreprise, se penchant plus concrètement sur les répercussions du récent Guide général de l'OCDE sur le devoir de vigilance, ainsi qu'à aborder la notion de redevabilité des entreprises et ses enjeux à venir. Le séminaire est ouvert aux membres des délégations permanentes auprès de l'OCDE, au Secrétariat de l'OCDE ainsi qu'aux syndicats, entreprises et ONG.

9h30-11h Table ronde 1

« Pour un dialogue social et un devoir de vigilance qui se renforcent mutuellement »

Les Principes directeurs de l'OCDE sur les multinationales établissent les normes devant régir le comportement des entreprises dans les pays qui y ont adhéré. Le récent Guide général de l'OCDE sur le devoir de vigilance fournit un cadre de référence commun en vue d'aider les entreprises à s'acquitter de leur responsabilité en matière de devoir de vigilance pour éviter ou corriger tout impact négatif. Le dialogue social a un rôle clef à jouer dans toutes les étapes du devoir de vigilance : l'identification et l'évaluation des risques pesant sur les droits humains des travailleurs, la prévention et l'atténuation de ces risques, le suivi et l'accès à des réparations effectives. Les accords souscrits entre entreprises et syndicats, par exemple, constituent une manière efficace pour les entreprises de mettre en œuvre leur devoir de vigilance, qui permet notamment de réaliser un dialogue transfrontalier concernant les chaînes d'approvisionnement.

Que faire pour un devoir de vigilance et un dialogue social qui se renforcent mutuellement et contribuent efficacement à la responsabilité de l'entreprise, tant à l'intérieur de son périmètre que dans les chaînes mondiales d'approvisionnement ? Quels sont les écueils à éviter dans la conception et la mise en œuvre du devoir de vigilance ? Quelles approches convient-il d'adopter – réglementation, accords entre syndicats et entreprises, relations contractuelles entre parties prenantes ou autres modalités ? Et que devraient faire les gouvernements et l'OCDE afin de renforcer le devoir de vigilance et le dialogue social ?

Modératrice : **Kirstine Drew**, Conseillère politique principale, TUAC

Intervenants :

- **Sharan Burrow**, Secrétaire générale, Confédération Syndicale Internationale
- **Gabriela Ramos**, Directeur de Cabinet du Secrétaire général de l'OCDE et Sherpa pour le G20
- **Rob Johnston**, Secrétaire général adjoint, Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)

11h15-12h45 Table ronde 2

« Un gouvernance des entreprises pour des modèles économiques de long terme et les parties prenantes »

Le secteur privé est un moteur essentiel de la croissance et de la création de richesse. Les instruments de responsabilité de l'entreprise peuvent y contribuer. Cependant, les entreprises doivent également être gouvernées et réglementées de manière appropriée, et tenues de rendre compte de leur impact et de leur contribution à la prospérité économique.

Pour les syndicats, il est impératif de mener sans délai une discussion sur les modèles économiques de long terme pour s'éloigner du « court-termisme d'entreprise » – celles-ci qui sous-investissent dans les moyens de production et de recherche et développement, dans la main d'œuvre (qualité de l'emploi, compétences et formation) ou dans la transition vers le bas carbone, alors que s'envolent les paiements en dividendes, les rachats d'actions ou les rémunérations des dirigeants. Le court-termisme des entreprises est également à l'origine des méthodes d'arbitrage réglementaire qui visent à s'affranchir des obligations réglementaires au niveau national, qu'il s'agisse du fisc (optimisation fiscale agressive ou évasion fiscale), des salariés (non-respect du droit du travail et des conventions collectives), voire même... des actionnaires minoritaires et des créanciers (structure pyramidale du groupe, placements offshore). Suite à la Crise, diverses mesures ont été prises ou discutées concernant la gouvernance et la redevabilité des entreprises et de leurs modèles économiques. À l'échelle européenne, une récente initiative en matière de droit des sociétés vise à promouvoir la mobilité des entreprises au sein du Marché unique tout en luttant contre les dispositifs d'arbitrage réglementaire fondés sur des sociétés « boîte aux lettres ». Aux États-Unis, le sénateur Warren a récemment introduit un projet de loi pour un « capitalisme responsable ».

Quels sont les mécanismes de gouvernance susceptibles d'assurer des modèles économiques pérennes ? Les réformes mises en œuvre après la Crise en matière de gouvernance des entreprises ont-elles contribué à la diminution des risques découlant du court-termisme des entreprises ? Pouvons-nous dresser un parallèle entre les discussions politiques portant respectivement sur la responsabilité de l'entreprise, leur gouvernance et la fiscalité (Plan d'action BEPS) ? Quel doit être le rôle dévolu à l'OCDE ?

Modératrice : **Séverine Picard**, conseillère politique principale, TUAC

Intervenants :

- **Mathilde Mesnard**, Directrice adjointe, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE
- **Renate Nikolay**, Chef de Cabinet du Commissaire européen Jourova
- **Luc Prayssac**, Administrateur de la caisse de retraite IRCANTEC and président du Réseau des Administrateurs pour un Investissement Responsable (RAIR)
- **Dan Konigsburg**, Directeur, Deloitte Touche Tohmatsu et Président du Comité du BIAC sur la gouvernance d'entreprise

12h45-13h00

Synthèse et conclusions

Observations de Russel Mills, Secrétaire général, BIAC
Synthèse :

- **Sharan Burrow**, Secrétaire générale, CSI
- **Pierre Hubbard**, Secrétaire général, TUAC

